

Tribunal fédéral : les dessous de l'ivresse

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **78 (1990)**

Heft 8-9

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-279428>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Femmes en politique

« Prenez place, madame ! »

(pbs) – Bien volontiers, monsieur. Mais je vois que toutes les places sont déjà prises, pouvez-vous m'aider à en trouver une qui soit encore libre ?

– Malheureusement pas, madame. Je ne peux pas déloger mes amis, même si je reconnais

être pas assez pensé en lançant l'initiative sur l'égalité des droits, mais depuis dix ans les faits nous l'enseignent: c'est que, comme le dit la sociologue norvégienne Ida Blom, traiter de manière égale des personnes qui ne sont pas sur pied d'égalité mène à l'inégalité. Ou tout au moins ne crée pas l'égalité.

C'est pourquoi on a essayé de lancer les « actions positives », comme le mouvement Des paroles aux actes, mais il

leur laisse une chance d'avancer. Cet automne déjà vont débiter les préparatifs en vue de la campagne pour les élections fédérales de 1991.

Mais politiciennes et politiciens, citoyennes et citoyens jetteront-ils plus qu'un coup d'œil distrait, peut-être vaguement moqueur, au rapport de la commission fédérale? Prendront-ils conscience de cette cause permanente d'inégalité qu'est encore l'organisation de la vie domestique; et feront-ils un effort pour aider madame à prendre sa place?

*Office fédéral de la culture, 3000 Berne



Au dies academicus de l'Université de Genève: la jeune génération à la rescousse « des mesures positives »... (Photo Daniel Winteregg)

que vous n'avez pas pu partir plus tôt parce que vous avez dû mettre vos enfants au lit. Il est difficile d'être au four et au moulin. Peut-être plus tard, quand vos enfants seront plus grands?...

– Ce sera trop tard. Ne pourrait-on pas réserver des places pour les femmes qui doivent mettre leurs enfants au lit?

– Je ne vois pas pourquoi on leur ferait cette facilité... »

Les gens en place, qu'il s'agisse d'économie ou de politique, sont si peu disposés à aider les femmes à se faire leur place, c'est-à-dire à leur céder une part de pouvoir, que l'égalité est loin de progresser comme on l'avait espéré. La presse a heureusement fait écho au rapport que vient d'établir la Commission fédérale pour les questions féminines.* Nous reviendrons quant à nous sur ce rapport les mois précédant les élections de 1991.

Disons seulement pour l'instant que les suggestions pour remédier à cette triste situation impliquent d'abord un changement d'attitude. Il faut ajouter à la notion d'égalité une nouvelle dimension. On n'y avait peut-

n'a pas provoqué l'enthousiasme. C'est pourquoi certains partis politiques ont introduit un pourcentage fixe de candidatures féminines (et il se trouve des femmes pour remplir leur quota!). C'est pourquoi diverses initiatives parlementaires ont réclamé l'introduction par voie législative d'une proportion fixe de femmes dans les parlements cantonaux ou fédéral. C'est pourquoi encore, au dies academicus de l'Université de Genève, au mois de juin, Martine Chapponnière, membre du Conseil de l'université et parlant au nom de celui-ci, a défendu l'idée d'un plan qui permettrait, en trente-deux ans, d'assurer aux femmes un nombre équitable de chaires, alors qu'aujourd'hui il y a à Genève 4,26% d'enseignantes pour 52% d'étudiantes.

Les femmes savent bien qu'elles iraient contre leurs intérêts en présentant, où que ce soit, des candidatures non valables, mais il y a suffisamment de femmes bien douées et qui se prépareraient à prendre de plus grandes responsabilités si elles avaient devant elles un espoir, un plan de carrière qui

Berne

Profession féminine

Dans le canton de Berne, les maîtresses de travaux manuels ont des salaires mensuels de 200 à 350 francs inférieurs à ceux, par exemple, des maîtresses ménagères. Le tribunal administratif vient de justifier la chose en invoquant la formation plus rapide des maîtresses de travaux manuels, mais celles-ci pensent que cela tient au fait que leur profession est encore typiquement féminine. Un recours au Tribunal fédéral pourrait intervenir.

Tribunal fédéral

Les dessous de l'ivresse

A propos d'une amende infligée à une femme pour ivresse au volant, le Tribunal fédéral a précisé, dans un arrêt du 6 juillet, qu'on ne pouvait pas partager par deux le revenu du mari pour déterminer le revenu personnel d'une épouse sans fortune personnelle et sans activité lucrative. Le fait que les époux doivent contribuer d'une manière égale aux besoins de la famille ne signifie pas que les contributions de la femme au foyer équivalent à la moitié du revenu du mari. Sa capacité financière réelle peut comprendre, selon la situation, son argent de poche, le montant qu'elle peut recevoir à sa libre disposition en vertu du nouveau droit matrimonial pour

parvenir au même niveau de vie que son mari – ce qui n'en fait pas un salaire – ou encore l'indemnité pour sa contribution à la profession du mari.

« Schweizer Frauenblatt »

La mort d'un titre

Le 6 octobre 1910 paraît le premier numéro de la *Schweizer Frauenblatt*, pendant longtemps organe officiel de l'Alliance de sociétés féminines et de quelques organisations féminines dont les membres y étaient obligatoirement abonnés. Malgré cela, la SFB a toujours été déficitaire, sauf en 1958, année de la SAFFA. L'ASF s'est vue obligée de vendre le journal. Différents éditeurs ont en vain tenté leur chance. Dernier en date, Gasser SA à Coire. Bien que le journal ait été modernisé, sous le titre de *Zeitspiegel Frau*, la publication vient d'être abandonnée, faute d'avoir pu récolter la publicité indispensable. C'est une page de l'histoire du féminisme suisse qui se tourne.

700e

Action du cœur

Le projet de l'Alliance de sociétés féminines, Action du Cœur pour le 700e anniversaire de la Confédération, rencontre un grand succès. A fin mai, plus de 1000 communes ont déjà fixé la date à laquelle elles fêteront leurs « bourgeois » dispersés à l'étranger et qui seront reçus dans des familles pour quelques jours; 2000 d'entre eux se sont annoncés, provenant de 45 pays.

Merci...

... à vous, lectrices et lecteurs, qui prenez la peine de nous écrire quelques lignes ou de nous téléphoner pour nous dire que FS vous est précieux. Nous ne pouvons bien sûr pas publier tous vos messages, mais sachez qu'ils nous font grand plaisir!